

COMPTE-RENDU DE LA COMMISSION DES CHIENS D'ARRÊT
11 MAI 2005

Présents :

Jacques GOUBIE (Président) - Christian BOUCHER - Jean-Claude DARRIGADE - Philippe DUBROCA - René GERLET - Jean-Pierre LOUIS - Jean-Claude PIAT - Jean-Marie PILARD

Excusés :

Renaud BUCHE - Christian EYMAR-DAUPHIN - Claude HUGUENY

ORDRE DU JOUR

- I. Etablissement du calendrier d'automne 2005 (de 9 h 30 à 10 h 30)
- II. Grille du calendrier de printemps 2006
- III. Examen des nominations des juges stagiaires
- IV. Examen de juge qualifié
- V. Lieu et sélectionneurs pour le Championnat du Monde
- VI. Lieux et sélectionneurs pour les Coupes d'Europe de printemps 2006
- VII. Comptes-rendus et souhaits des représentants des associations de races lors des réunions des 16 et 20 avril
- VIII. Projet d'acquisition d'une veste pour les juges de field-trials
- IX. Examen des réclamations
- X. Questions diverses

J. GOUBIE remercie les membres de leur présence. Il liste les membres excusés et ouvre la séance.

I. Etablissement du calendrier d'automne 2005

C. BOUCHER présente le calendrier préparé en liaison avec les responsables de clubs et de Canines. Le projet est accepté après modification de quelques dates d'organisation et de répartition de CACIT pour le mettre en conformité avec le règlement :

- alternance journalière continentaux/britanniques ;
- solo et couple le même jour et CACIT le soir ;
- un club d'utilisation ne peut organiser que par délégation expresse de sa Canine.

La Commission propose d'attribuer un CACIT sur gibier naturel par saison et par club qui en fait la demande, par tranche de 2000 naissances.

La Coupe de France d'automne se tiendra à Herm (40) les 30 et 31 octobre. Les engagements sont reçus par Mme BILLAUT au siège de la S.C.C. pour les chiens ayant obtenu en 2003, 2004 et jusqu'au 15 octobre 2005, au moins 2 CACT ou 2 RCACT dont 1 en ouvert. Le montant de l'engagement est de 76 euros pour les deux jours.

La finale du B.I.C.P. est fixée sur proposition de R. GERLET au 27 novembre à Gentioux (23). Les engagements sont reçus par Mme BILLAUT au siège de la S.C.C.

Condition de participation : 1^{ère} catégorie en 2003, 2004 et 2005 jusqu'au 19 novembre. Le montant de l'engagement est de 50 euros.

Le Président remercie C. BOUCHER pour l'important et l'excellent travail de préparation du calendrier.

II. Grille du calendrier de printemps 2006

Un pré-calendrier des field-trials de printemps 2006 est diffusé et validé en séance. Il permettra de faciliter l'organisation des spéciales et inter-clubs en limitant au minimum les déplacements des concurrents et des juges. Il sera diffusé aux organisateurs avec le calendrier d'automne 2005.

III. Examen des nominations des juges stagiaires

Les dossiers des élèves ayant passé leur examen au printemps sont ouverts en séance. Seront présentés à la Commission des juges pour admission comme juges stagiaires de field-trials de chiens d'arrêt britanniques et continentaux :

MM. P. AVELLAN, M. BERNIOLLES, J.-F. FOUQUAY, L. GRALL et G. THOQUENNE.

Trois élèves ayant échoué pourront repasser une 2^{ème} fois cet examen.

M. DEGUILLAUME ayant réussi son examen sera présenté comme juge stagiaire de grande quête.

Les stagiaires qui échouent à l'examen de qualification ont deux ans maximum pour se présenter une 2^{ème} fois.

J.-F. BATEROSSE, compte tenu de ses obligations professionnelles, est autorisé à passer l'examen de juge stagiaire de grande quête en hiver.

IV. Examen de juge qualifié

Les candidats, présentés par leur club de race, passeront l'examen de juge qualifié sur le même biotope, pendant les concours d'automne d'Escource, Herm et Gujan Mestras soit :

- Amicale des Amateurs de field-trials ;
- Association des Dresseurs Professionnels ;
- S.C. des Landes CUSCA 40.
- S.C. de la Gironde

V. Lieu et sélectionneurs pour le Championnat du Monde

Les Championnats du Monde se dérouleront les 20, 21 et 22 octobre au Danemark.

La sélection aura lieu à Polminhac (15) les 21 et 22 septembre.

Sélectionneur pour les continentaux : G. RIVA

Sélectionneur pour les britanniques : J.-M. PILARD

Pour information sont prévus pour les Championnats du Monde :

- 2006 : Italie
- 2007 : Pays-Bas
- 2008 : Croatie

VI. Lieux et sélectionneurs pour les Coupes d'Europe de printemps 2006

La Coupe d'Europe de grande quête pour le printemps 2006 aura lieu en Andalousie les 12, 13 et 14 février.

Sélectionneur : Y. TASTET

La Coupe d'Europe des continentaux se déroulera en Croatie la 1^{ère} semaine de mars 2006.

Sélectionneur : R. GERLET

La sélection aura lieu à Lutz (28) le dimanche 26 février 2006 (rendez-vous : restaurant La Joconde).

VII. Comptes-rendus et souhaits des représentants des associations de races lors des réunions des 16 et 20 avril

Le Président GOUBIE rend compte des réunions de concertation organisées avec les Clubs de race.

16 avril 2005 - Fécamp (76)

Unaniment, les Présidents des races continentales souhaitent le maintien des règles actuelles, en particulier en ce qui concerne le patron, le solo, le couple et que les deux récompenses

nécessaires pour l'obtention du titre de trialer puissent être acquises en spéciales ou inter-clubs. (une récompense minimum en inter-clubs)

Ils émettent le souhait qu'un CACIT supplémentaire soit attribué au-delà de 2000 naissances pour les concours sur gibier naturel.

Une race sous tutelle ne doit plus pouvoir organiser d'inter-clubs.

La Commission émet un avis favorable à cette demande.

20 avril 2005 - Siège de la S.C.C.

Les Présidents des clubs des races britanniques se sont réunis à l'invitation de J. GOUBIE.

Ph. DUBROCA expose les changements proposés à l'unanimité.

a) TITRE DE CHAMPION

⇒ Champion field-trials de printemps

⇒ Champion field-trials d'automne

BRITANNIQUES MALES

1 CACT solo + 2 CACT couple + T.B. en exposition

Deux RCACT solo pourront remplacer le CACT dans cette discipline.

Deux RCACT en couple pourront remplacer l'un des deux CACT dans cette discipline.

BRITANNIQUES FEMELLES

1 CACT ou RCACT solo + 1 CACT ou RCACT couple + T.B. en exposition

CONTINENTAUX MALES

4 CACT solo + T.B. en exposition

Deux RCACT pourront remplacer un CACT.

CONTINENTAUX FEMELLES

3 CACT ou RCACT solo + T.B. en exposition

Une de ces récompenses ou équivalences, pourra être obtenue en club ou en inter-club ou en concours d'été.

Les CACT ou RCACT décernés en inter-club, organisé avec l'accord de l'ensemble des clubs des races britanniques comptent comme ceux obtenus en concours ouvert.

Pour le titre de printemps, seules sont prises en compte les récompenses obtenues au printemps sur perdrix et en été sur gibier naturel (ces field-trials d'été sont désignés chaque année par la C.U.N.).

Ces dispositions entrent en vigueur immédiatement mais les récompenses obtenues jusqu'au 1^{er} juillet 2006 pourront être utilisées pour valider un titre de champion des field-trials sur les bases des règles anciennes.

Le reste sans changement.

Règlement des field trials

b) Dans la 1^{ère} phrase de l'article 17, le groupe de mots « sauf présentation en grande quête ou en couple » est supprimé. Ainsi, dans une journée, un même conducteur ne pourra présenter que dans deux concours ou disciplines.

c) L'article 18 est complété comme suit :

« Pour les chiens nés en 2004 et au-delà (lettre V), la limite est ramenée à 4 ans. »

d) Le 6^{ème} alinéa de l'article 3 est supprimé et remplacé par :

« Le CACIT ne peut être attribué qu'aux :

- CACT solos et couples continentaux réunis dans un barrage unique ;
- CACT couples britanniques. »

Le 11^{ème} alinéa du même article est supprimé.

Ces dispositions entreront en vigueur le 1^{er} juillet 2006.

e) Le 4^{ème} alinéa du chapitre II du règlement spécial des épreuves à la française est supprimé.

Le texte de ce chapitre est répertorié comme « Article 78 bis ».

Ces modifications sont acceptées et les règlements des field-trials seront adaptés en conséquence.

J.-C. DARRIGADE proposera une note d'orientation précisant les règles et modalités d'attribution du CACIT.

VIII. Projet d'acquisition d'une veste pour les juges de field-trials

Le Président J. GOUBIE fait part du projet d'acquisition d'une veste pour les juges de field-trials financée sur le reliquat de la caisse de péréquation. La veste porterait le logo de la S.C.C. et la mention « JUGE ». J. CARPENTIER se charge de la réalisation. Cette veste serait portée avant et après chaque compétition, surtout lors des manifestations internationales. Une participation symbolique de 5 euros serait demandée à chaque juge. La Commission est d'accord pour cette acquisition.

IX. Examen des réclamations

Après lecture par J. GOUBIE du courrier de M. LANNE portant réclamation à l'encontre de Ph. COPIATTI lors d'un jugement à la Coupe de France de printemps, la Commission d'Utilisation propose :

- d'adresser un courrier pour un rappel au règlement à Ph. COPIATTI ;
- de reverser à M. LANNE le montant de la caution déposée à cet effet.

Réclamation de M. GANDOLFO à l'encontre de J. BEILLARD, juge au Bourg-Dun. Lecture du courrier adressé par M. GANDOLFO, propriétaire du chien, avec copie à J. BEILLARD. Lecture du courrier de J. BEILLARD.

Réglementairement, la réclamation n'est pas recevable. Le jugement de J. BEILLARD étant parfaitement étayé, après concertation, la Commission décide d'adresser un courrier à M. GANDOLFO avec copie au conducteur du chien et de transmettre le dossier à la Commission de discipline.

X. Questions diverses

Défraiement des conducteurs pour indemnité lors de la Coupe d'Europe de grande quête en Grèce : MM. MUSSO et L. MAUDET seront défrayés à hauteurs de 750 euros chacun.

Transport AIR FRANCE.

Les transports par avion pour les juges ou les membres de diverses commissions représentent environ 120 voyages annuels et une trentaine pour les chiens. La négociation avec la compagnie AIR FRANCE se poursuit actuellement pour des modalités de tarifs.

Lettre anonyme distribuée lors des field-trials de la Coupe de France

Lecture du Président. Tous les membres de la Commission déplorent ce papier. J. GOUBIE fait remarquer qu'il s'est toujours dit ouvert à toutes discussions concernant la Commission d'utilisation et que l'anonymat ne peut faire avancer les choses.

Petit Musterlander

Le standard de travail du Petit Musterlander est commenté par R. GERLET qui précise qu'il correspond parfaitement à ce que les chasseurs attendent de cette race dans l'est de la France. La Commission estime que le texte figurant sur le dernier standard officiel des races de chiens d'arrêt est parfaitement clair et précis et qu'il peut être appliqué en l'état.

Coupe de France

Après concertation, la dénomination devient « Open de France - Coupe de la S.C.C. »

Plus personne ne désirant prendre la parole et l'ordre du jour étant épuisé, le Président J. GOUBIE clôt la séance à 16 h 25. Le procès verbal de la réunion sera adressé à tous les membres de la Commission pour d'éventuelles corrections avant proposition de ratification par le comité.

Examen des élèves juges le 10 janvier 2006, prochaine réunion de la commission le 11 janvier 2006.